

Juin 2020

FICHE PROJET

FAVORISER LES PARCOURS RESIDENTIELS DE FAMILLES MONOPARENTALES

Programme « 10 000 logements HLM
accompagnés »



FAVORISER LES PARCOURS RESIDENTIELS DE FAMILLES MONOPARENTALES - Antin Résidences

Présentation du projet

Favoriser, préparer et accompagner l'accès au parc social de femmes seules avec enfant de moins de 6 ans, issues de structures d'hébergement d'urgence.



Catégorie : Accès



Mots clés : Familles monoparentales
Parcours résidentiels



Porteurs du projet : Antin Résidences et ALFI (Association pour le Logement des Familles et des Isolés)



Période : 2018-2020



Territoire concerné : Ile-de-France

Contexte et genèse

Les difficultés rencontrées par l'Association pour le Logement des Familles et des Isolés (ALFI) pour accompagner vers le logement ordinaire des familles hébergées, couplées aux ambitions d'Antin Résidences d'accompagner l'entrée sur son parc des publics éligibles aux logements PLAI, sont aux fondements de l'engagement des deux partenaires.

L'opportunité de l'appel à projets « 10 000 logements HLM accompagnés » a offert un terrain d'expérimentation à l'action, avec une focale spécifique sur les familles monoparentales accompagnées par l'ALFI. Les besoins et les situations de fragilité vécues par ce public figure parmi les publics prioritaires du programme.

Le projet a également pour ambition d'essayer de nouveaux dispositifs au sein du parc du bailleur. L'expérimentation a notamment enrichi une réflexion sur un produit comprenant un espace adapté à la garde des jeunes enfants intégré à une résidence et qui pourrait être proposé à des familles monoparentales.

Les principaux objectifs du projet

1. Faciliter l'accès à un logement ordinaire et travailler sur le parcours résidentiel de femmes seules, avec enfant de moins de 6 ans, issues de structures d'hébergement d'urgence.
2. Mettre en place un suivi et un accompagnement renforcé de ces familles monoparentales, de leur entrée dans la résidence sociale à leur emménagement dans un parc social classique.
3. Réemploi des savoir-faire développés dans la construction d'une résidence spécifique dédiée à l'accueil des familles monoparentales.

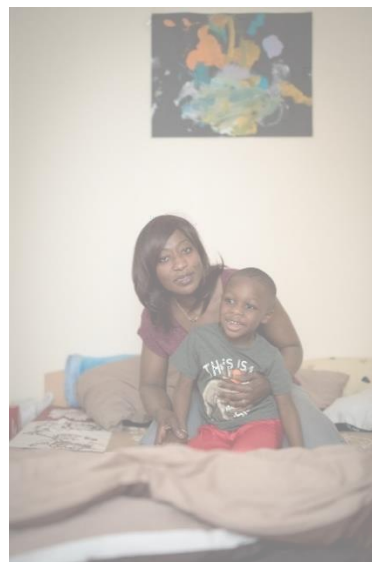
Le public cible

- › **Nature du public visé :** Femmes seules, avec enfant de moins de 6 ans, issues de structures d'hébergement d'urgence.
- › **Nombre de ménages concernés** sur 2 ans : 25 familles en accompagnement « accès ».

Les partenaires du projet

Le projet est issu d'un partenariat entre l'ALFI et Antin Résidences, tous deux rattachés au Groupe Arcade VYV.

Depuis plusieurs années, le partenariat prévoit la mise à disposition annuelle de 42 logements du parc d'Antin Résidences, afin de favoriser une continuité dans le parcours résidentiel de personnes logées au sein de résidences sociales gérées par l'ALFI.



FAVORISER LES PARCOURS RESIDENTIELS DE FAMILLES MONOPARENTALES - Antin Résidences

La mise en œuvre

Déploiement et contenu

Le présent projet s'inscrit en continuité du partenariat déjà existant entre l'ALFI et Antin Résidences.

Cette initiative prévoit que 25 des logements réservés soient prioritairement fléchés vers des familles monoparentales accompagnées par l'ALFI. L'ALFI assure un accompagnement social renforcé des familles en amont de leur entrée dans le parc social d'Antin Résidences – lequel peut se prolonger une fois les ménages entrés dans le logement autonome, si le besoin s'en fait sentir.

Un accompagnement social au sein des résidences sociales de l'ALFI, comme « sas » pour une sécurisation du parcours résidentiel.

Le repérage des ménages qui pourraient intégrer le dispositif est réalisé de manière très anticipée, au stade de la commission d'entrée qui détermine l'entrée du ménage au sein de la résidence sociale.

Une fois validée, un premier entretien avec un référent du pôle social de l'ALFI permet de fixer les objectifs de cette première étape « sas » conjointement avec les ménages et d'anticiper la nature de l'accompagnement pour garantir l'accès à un logement autonome. L'adhésion des ménages à l'accompagnement et au cadre proposé, se traduit en outre, par la signature d'un contrat d'accompagnement social.

L'accompagnement se traduit ensuite, au fil du parcours de 18 mois en moyenne, par un suivi régulier (entretiens individualisés) sur un rythme bimestriel. L'accompagnement est tout-à-la-fois un accompagnement tourné vers la bonne gestion du logement, mais aussi autour de problématiques socio-économiques connexes comme le soutien à la parentalité, soutien à l'insertion sociale et professionnelle et l'accès aux droits.

A l'issue de cette étape et quand les conditions semblent réunies pour la famille, un diagnostic social est réalisé par les équipes de l'ALFI et partagé avec le bailleur pour préparer l'entrée dans le parc d'Antin Résidences.

Un accompagnement dans le logement pour garantir la continuité des parcours.

Pendant une durée de 3 à 6 mois, chaque ménage entré dans le parc d'Antin Résidences bénéficie d'un accompagnement social adapté pour accompagner sa bonne installation. L'accompagnement social mobilisé peut relever des axes de travail suivants :

- Aide à la gestion du budget et dispense de conseils.
- Vérification du paiement du loyer, de l'assurance.
- Facilitation de la communication avec le bailleur.
- Si besoin, montage des dossiers de demande d'aide financière.
- Conseils pour l'entretien du logement (astuces pratiques, règles de base...) et les économies d'énergies.
- Informations sur le respect des parties communes, du voisinage.

La fin de l'accompagnement de la famille est décidée de façon collective avec l'ensemble des partenaires du projet, réunis en comité de suivi, et après un rendez-vous dédié avec la famille concernée.

Les moyens mobilisés

Moyens humains

La mise en œuvre du projet d'accompagnement est assurée par l'ALFI, qui mobilise pour cela deux travailleurs sociaux. Ils assurent une fonction de référent de l'accompagnement tout au long du parcours des familles.

Moyens financiers

Le coût global du projet était estimé en 2016 à 126K€ pour 2 ans. 66 % du budget est fléché sur le financement de l'accompagnement social, 15 % vers la gestion locative adaptée et 18 % est destiné au pilotage, au suivi et à la conception du dispositif.

Les deux partenaires assurent une partie du co-financement de l'action. Les subventions accordées dans le cadre de l'appel à projets 10 000 Logements Hlm accompagnés, le concours financier d'Action Logement, et la valorisation de l'Aide à la Gestion Locative Sociale complètent le financement du dispositif.

FAVORISER LES PARCOURS RESIDENTIELS DE FAMILLES MONOPARENTALES - Antin Résidences

Les enseignements

Résultats du dispositif

Chiffres clés

- **Durée moyenne d'un parcours** : 20 mois en Résidence sociale auxquels s'ajoutent, 3 à 6 mois d'accompagnement à l'entrée dans le logement (si besoin)

- **Coût moyen d'un parcours estimé** : 1 261 euros /an et par famille accompagnée.

Une montée en charge progressive du dispositif

Un an après le lancement du dispositif, six familles issues des résidences sociales de l'ALFI ont effectivement accédé au parc d'Antin Résidences (soit 65% de l'objectif en année 1). Cette montée en charge progressive s'explique notamment par la faible proportion de familles monoparentales identifiées par l'ALFI au sein de ses résidences. Également, l'adéquation entre les besoins des familles et la taille ou parfois la localisation des logements disponibles au sein du parc d'Antin Résidences a pu complexifier les attributions.

Des parcours de l'hébergement, vers le logement, fluidifiés

Il n'y pas eu de difficultés quant au maintien dans le logement des six familles entrées dans un logement sur la première année. Six mois après leur entrée dans les lieux, aucune situation n'a nécessité la poursuite de l'accompagnement social.

Un partenariat renforcé

Au sein du groupe Arcade (qui regroupe les deux partenaires Antin Résidences et l'ALFI) le dispositif vient offrir des moyens additionnels pour fluidifier les sorties d'hébergements et sécuriser les parcours résidentiels.

La Convention signée entre ALFI et Antin Résidences a pris un nouvel élan, avec un partenariat redynamisé qui a vu émerger de nouvelles opportunités de collaboration autour des sortants d'hôtel notamment.

Un projet qui nourrit des stratégies internes

Du côté d'Antin Résidences, le projet s'inscrit dans une stratégie globale visant à renforcer les solutions proposées aux plus fragiles. Ce projet a ainsi offert l'opportunité de disposer de moyens supplémentaires permettant de multiplier ces réponses.

Pour l'ALFI, l'opportunité du programme « 10 000 logements Hlm accompagnés » a permis de questionner des pratiques d'accompagnement à destination du public spécifique que constituent les familles monoparentales.

Des enjeux à prendre en compte

Le projet questionne plus largement la nature de l'offre de logement mobilisable dans le parc social et adaptée à l'accueil de personnes seules, avec enfant, disposant de faibles ressources. En matière de typologie et, par conséquent, de loyer permettant de sécuriser l'installation de ces ménages.

Suites et perspectives

Le projet, à mi-parcours, ayant permis le relogement de 10 familles (sur 25), il se poursuit donc en 2020. Une évaluation de l'efficacité et de l'efficience du dispositif sera mesurée à l'issue de sa mise en œuvre. Au regard des besoins sur le logement des personnes isolées au sens large, la question du financement post-2020 est à l'étude, afin de pérenniser ce type de dispositif. Parallèlement, d'autres projets sont développés et associent un plus grand nombre de partenaires, tel qu'un projet visant à reloger des ménages hébergés à l'hôtel par les services de l'Etat.

Contacts

Pour Antin Résidences :

- › Valérie DHERSIN, Directrice de la Gestion Locative et de la Clientèle
valerie.dhersin@antin-residences.fr

Pour l'ALFI :

- › JEREMY LIAGRE, Chargé d'études,
jeremy.liagre@alfi-asso.org
- › Mélanie GERVAIS, directrice du pôle accompagnement social,
melanie.gervais@alfi-asso.org